

Avis du comité d'éthique suite à la saisine n°7 d'un personnel accompagnant :

Vieillir en institution : Quel choix ? quel droit ?

Texte définitif validé lors de la réunion du bureau politique du 22/05/26



Synthèse de l'avis du comité d'éthique

Sur ce champ particulier du vieillir en institution, le comité recommande :

- Un outillage des équipes pour une évaluation objective des effets du vieillissement et des besoins évolutifs de la personne accompagnée, un ajustement du projet en fonction de ces éléments dans une dynamique entre autres préventive,
- Un process de projet personnalisé intégrant la personne et son entourage,
- Une vigilance des équipes à la mobilisation première des solutions de droit commun, notamment pour aider au maintien dans la structure,
- D'envisager avec la personne et son entourage, dès les prémices du vieillissement, la question du lieu de vie,
- De présenter le cas échéant aux personnes accompagnées et à l'entourage le rapport bénéfices-risques d'un maintien dans la structure,
- De présenter les alternatives possibles, compte tenu notamment des éventuelles pathologies associées au vieillissement,
- De prendre en compte tant que possible et de tracer les souhaits potentiellement exprimés, notamment en envisageant tant que possible le maintien du résident dans ce qu'il considère comme son chez-soi,
- De développer des partenariats notamment sanitaires pour envisager ces maintiens malgré le vieillissement et l'apparition de nouveaux besoins,
- De faciliter et garantir l'accès à ses droits pour la personne concernée, notamment s'agissant de celui à compensation du handicap ou de l'allocation personnalisée d'autonomie,
- De veiller à placer en tous champs et notamment sur celui du choix de son lieu de vie, les personnes accompagnées en capacité de comprendre et de décider pour elles-mêmes,
- De permettre à la personne accompagnée de mesurer pleinement les enjeux de ce choix de lieu de vie en cas de vieillissement, notamment en rendant les communications adaptées,

- De veiller à ce que les institutions s'interrogent systématiquement sur la question du vieillissement, s'agissant notamment des partenariats à développer, mais aussi des aménagements souhaitables/possibles,
- Une attention particulière des ESMS à la question de l'adaptation de leurs moyens et prestations aux besoins des personnes accompagnées, notamment en cas de vieillissement.

Secrétariat du comité d'éthique

Siège de l'association LesPEP64

Comité d'éthique

9, rue de l'Abbé Grégoire

64140 Billère

Mail : comite-ethique@pep64.org

